



SYNDICAT FRANÇAISIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Contre-polémiques

Ne pas lire si vous n'aimez pas ça !

Des patrons s'indignent des deux tracts CFDT ? Leur indignation à géométrie variable ne nous touche pas, car on n'a jamais entendu de patron se plaindre de vos « cercueils », « couronnes mortuaires » et autres « mains enchaînées » et contre-vérités sur la CFDT qui fleurissent vos panneaux syndicaux et électoraux. La maxime de Talleyrand sauce FO ?

Tu nous qualifies de « syndicat maison » dans ton tract : dans un sens, tu as raison, nous sommes un syndicat de postiers de la maison La Poste. Mais si tu veux dire que la CFDT est inféodée aux patrons, ça nous fait tous bien rigoler : ce n'est pas nous qui disposons d'une « armée » de permanents syndicaux ; ce n'est pas nous qui avons été « aidés » en bénéficiant de la mise à disposition de tout un service RH pour assurer votre campagne de 2011, et j'en passe sur votre syndicalisme clientéliste et communautariste qui, pour vivre, doit s'appuyer sur des patrons « complaisants » !

Lettre ouverte

A Jean-François LASCOU
Secrétaire Fédéral Régional
Union Fédérale Régionale FO IdF

Paris, le 19 novembre 2014

Cher camarade,

Tu n'ignores pas que tous les syndicats (CGT-SUD-CFTC-CGC-UNSA) de La Poste condamnent votre instrumentalisation de l'action juridique sur le complément poste. Ton responsable national Poste devrait savoir faire la différence entre « *diffamation outrancière* » et notre « *parler vrai* ». Mais puisque vous avez fait le choix d'appliquer la maxime de Talleyrand : « *Ce qui compte, ce n'est pas la vérité, mais ce que croient les gens* », nous cédon à la mode des lettres ouvertes pour rétablir les faits. La lecture de ton dernier tract de novembre 2014 sur le complément poste, et celle de ta fédération, sont une parfaite illustration de cette maxime. Nous sommes surtout restés quelque peu sur notre faim, le titre « *Les faits, rien que les faits* » ne correspondant pas au contenu du tract. Le seul **élément nouveau est que vous reconnaissez** dans ces deux tracts diffusés en novembre suite à nos tracts, que vous avez été **déboutés en appel !** Enfin ! Les militants CFDT « maltraités » depuis juillet jusqu'à ces derniers jours par des responsables de FO sur tout le territoire ont le sentiment que, oui, la vérité est la meilleure arme contre la langue de bois et les mensonges par omission ! Je t'en remercie, même s'il aura fallu vous bousculer un peu pour obtenir cet aveu. D'accord, tu minimises les conséquences et te poses en victime, **mais...**

Quand vous persistez à valoriser les succès en 1^{ère} instance en laissant entendre que ce sont des « succès totaux » depuis 2011 sans expliquer les processus juridiques dans vos tracts ;

Quand vous affirmez que vous êtes les premiers et les seuls sur le complément poste à faire valoir le principe « A travail égal, salaire égal » sans expliquer le fond du dossier qui est loin d'être aussi binaire ;

Quand vous n'anticipez pas les conséquences d'appels perdus pour les salariés que vous avez mis dans la merde, en n'éprouvant aucune compassion pour leur malheur ;

Quand votre action juridique inconsciente et irresponsable met en danger tous les autres dossiers juridiques individuels, et les individus en question ;

Quand vous continuez à faire du prosélytisme à partir de l'action juridique ;

Quand vous revendiquez dans vos brochures électorales l'alignement de tous les compléments poste et leur revalorisation, alors que vous venez de refuser cette avancée dans l'accord « Un avenir pour chaque postier » ;

Vous méritez amplement le « FO bashing » de la CFDT, et de TOUS les syndicats, quitte à nous faire apparaître comme les « agresseurs » aux yeux des non-initiés, car **vous devenez les alliés objectifs de La Poste** dans sa recherche effrénée d'économies, et, en sacrifiant l'intérêt de tous les postiers sur l'autel de votre stratégie juridique et de développement, **vous devenez les adversaires de tous ceux** (dont nous faisons partie) **qui agissent pour obtenir des progrès sociaux** pour les postières et postiers. « *Juger à la place des juges* » ? Rien dans nos écrits ne te permet de porter cette accusation, nous n'avons fait que mettre en lumière des faits et ne jugeons que tes pratiques qui portent atteintes à l'intérêt des Postiers et aux Prud'hommes de Paris. Tu réponds par l'insulte ? La CFDT te répondra sur l'analyse des faits, qui démontrent amplement la perversité de la **stratégie électorale qui vous guide et dans laquelle vous vous êtes enfermés tous seuls, prisonniers et aveuglés par le nombre d'adhésions engrangées. La vérité est là, et pas dans les contorsions plus ou moins habiles de tes permanents pour sortir de la nasse de votre propre forfaiture.** Vos « essais » sur quelques fonctionnaires préparent-ils une nouvelle instrumentalisation ? Avant, voyons si ta fédération et toi serez toujours aussi « fiers » de votre action sur le complément poste des salariés.

.../...

Extrait tract FO Nov :

« ...dès que la Cour d'Appel ...un cadre stratégique, adhérent du « syndicat maison » a aussitôt fait un courrier demandant le remboursement... ».

Merci de nous l'apprendre ! Mais entre le 26 juin 2014 et le 10 octobre 2014, y'a mieux comme précipitation ! Le choix de LP de contester toutes les 1ères instances n'est-il pas plutôt dicté par votre conduite sur la négociation d'un « accord pour chaque postier » ? Les dates coïncident bizarrement...Y'avait-il un « deal » avec La Poste avant ? Sur les sommes de moins de 4000 € ? Autre chose ?

Tu mets en doute le témoignage de

« Nadine D. », voire son existence, en faisant référence à une « triste époque » de l'histoire récente.

Pas besoin de remonter à l'occupation, la loi prévoit la protection de témoins contre les bandes de racailles.

D'ailleurs, tes « enquêteurs » n'ont pas eu à chercher bien loin : « Nadine D. » leur a décliné son identité pour arrêter les frais. Donc tu sais que « Nadine D. » existe, car tu sais qui c'est, et tu sais aussi que les collègues de sa brigade partagent largement ses propos, car ils sont toutes et tous des « Nadine D. », même s'il n'y a que 11 d'entre eux concernés par des remboursements.

Pourquoi jouer à celui qui ne sait pas ?

Comme le rappelle la CGT dans un récent tract, « **tous les combats sont bons à mener, mais encore faut-il savoir les mener, la CGT n'est pas plus bête que FO, simplement plus prudente** ». Ce que veut vous dire la CGT, que nous partageons totalement, c'est que sur des dossiers juridiques individuels pouvant avoir des conséquences collectives, on procède par « sondes », pour se prévaloir d'une jurisprudence applicable à tous ensuite, plutôt que d'envoyer directement les salariés par vagues en 1^{ère} instance, au risque de voir rejeter ces dossiers au motif qu'il ne s'agit pas de dossiers individuels, mais collectifs, qui ne peuvent être instruits par les prud'hommes. En concentrant tous vos dossiers de France sur Paris, engorgeant le tribunal, ce risque a été évité en 2013 grâce à la présidence CFDT des Prud'hommes de Paris. Est-ce que simplement ça t'a effleuré l'esprit ? Non, puisqu'au lieu d'attendre la fin des processus d'appels et faire éventuellement bénéficier du résultat global les salariés sans passer par la case justice, tu as été l'initiateur de la stratégie de développement du nombre de dossiers déposés en 1^{ère} instance. Je n'oublie pas non plus que, de 2011 à janvier 2013, tu as retardé les jugements des 1ères instances en attendant l'arrêt de cassation du 13 janvier 2013, gagné pour 7 salariés. Notons au passage, que tu as mis beaucoup moins de temps à communiquer que pour les appels perdus en 2014 !

Intéressons-nous maintenant à votre action suite aux jugements d'appels, celui du 15 mai 2014 par exemple, qui devait être jugé le 13 septembre 2013 et dont vous avez demandé le report.

- **15 mai 2014, Cour d'Appel de Paris :** les juges refusent un nouveau report et déboutent les salariés. Aucune communication de votre part.
 - **26 juin 2014 :** notification du jugement aux intéressés. Aucune communication.
 - **31 juillet 2014 :** nouveau tract de ta part sur les « gagnants en IdF », avec prénoms et centres. Rien sur l'appel perdu.
 - **Juillet-Août-Septembre-Octobre :** les militants CFDT sont traités de « menteurs, jamais on a perdu en appel, personne ne doit rembourser, on a les listes de ceux qui touchent des chèques de la Poste, c'est parce que c'est les élections que vous mentez... ». **Et pourtant...**
 - **...22 août 2014 :** vous saisissez la cour de cassation contre l'arrêt de la Cour d'Appel !
- Comment pouviez-vous continuer à nier jusqu'à vos tracts de novembre !**
- **Septembre 2014 :** de nouveaux tracts avec des chèques diffusés ça et là par ton réseau. Normal, sauf qu'il s'agit des jugements prud'homaux, immédiatement exécutoires !
 - **24 octobre 2014 :** tract de FO Paris dénonçant « les dons de voyance de la CFDT seule à connaître l'issue de l'appel. » !?!
 - Suite à la diffusion du tract CFDT « Toute la vérité, rien que la vérité », **par oral, des responsables FO expliquent que vous avez perdu parce que tu étais absent ce jour-là, que votre avocat ne pouvait siéger, et que vous avez envoyé un avocat qui ne maîtrisait pas le dossier, d'où votre demande de report !** Auriez-vous mis toutes vos forces dans les milliers de dossiers de 1^{ère} instance qui semblent être votre priorité, au détriment de la Cour d'Appel ? Sachant qu'en perdant les premiers appels, ce sont tous les autres appels qui seront perdus, si cette justification de votre demande de report est vraie (pour éviter l'accusation d'électorisme ?), c'est encore plus grave que ce qu'on aurait pu penser, car vous avez fait preuve de la plus grande des « légèretés », si ce n'est plus !

Cher camarade, ta fédération et toi affirmez votre altruisme total : pas d'électorisme, juré-craché ! Au-delà de la communication « particulière » que tu as déployée, comment expliquer que certains, qui vous ont confié leurs dossiers il y a plusieurs années, ne passent en 1^{ère} instance que maintenant, alors que dans d'autres centres ou vous venez de vous implanter grâce à votre action sur le complément poste, d'autres ayant déposé leurs dossiers il y a quelques mois soient déjà passés ? Heureux hasard ou stratégie choisie ? La réponse est évidente. Pour finir, je t'invite à ne plus envoyer au « casse-pipe » des salariés, à changer de com, sur ce sujet comme sur d'autres, car à force de vouloir tirer la couverture systématiquement, parfois en vous appropriant le travail des autres, vous allez finir par attraper froid ! Quand on serre une main, personne n'aime compter ses doigts après : nous dénoncerons donc toujours des pratiques qui jettent l'opprobre sur l'engagement syndical.

Bernard MARTIN

Secrétaire Général Adjoint

Syndicat Francilien CFDT des Postes IdF